



No de résolution  
ou annotation

**24 FÉVRIER 2025**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue lundi 24 février 2025, à 16h30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par la mairesse Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Marilou Carrier  
Mme Johanne Béliveau  
Mme Miriame Dubuc-Perras  
M. François Gagnon  
M. Daniel Pinsonneault  
M. Denis Larocque

Mme Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2025-02-33**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par : François Gagnon  
Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

**2025-02-34**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par : Daniel Pinsonneault  
Appuyé par : Marilou Carrier

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Barbe

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 24 FÉVRIER 2025 À L'HÔTEL DE VILLE À 16H30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt de projet de verdissement du stationnement de l'hôtel de ville et d'ajout de trottoirs ®
4. Levée de la séance

Chantal Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

**URBANISME/DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/ENVIRONNEMENT**

2025-02-35

**DÉPÔT DE PROJET DE VERDISSEMENT DU  
STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET D'AJOUT DE  
TROTTOIRS AU FONDS POUR LE TRANSPORT ACTIF DE  
LOGEMENT, INFRASTRUCTURES ET COLLECTIVITÉS  
CANADA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**Partenariat avec le Conseil régional de l'environnement  
(CRE) de la Montérégie**

CONSIDÉRANT QUE par le soutien de la démarche du CRE Montérégie, le conseil et l'administration municipale souhaitent rendre plus sécuritaire et accessible l'hôtel de ville, le Centre Barberivain, le centre communautaire Carole-Tremblay ainsi que les installations sportives pour les personnes se déplaçant activement.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie dépose une demande de financement au Fonds pour le transport actif de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada pour obtenir un financement de 60% des opérations ;

CONSIDÉRANT QUE le projet inclut la déminéralisation au profit du verdissement permettant d'améliorer la résilience des municipalités face aux changements climatiques, notamment via l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la mitigation des effets des îlots de chaleur dans un contexte de changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'approche participative permet d'impliquer la population dans la lutte contre les changements climatiques, développe leur pouvoir d'agir et favorise l'acceptabilité sociale des projets ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie a déjà réalisé six projets de déminéralisation participative (Sous les pavés) dans différents milieux de la région ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux différentes politiques et plan d'action de la municipalité telles que :

- Planification stratégique 2023-2028
  - Orientation no.2 Sécurité : Rendre les rues plus sécuritaires et mettre en place des conditions favorables au transport actif.
    - Sécuriser davantage les déplacements à pied et à vélo sur l'ensemble du territoire;
    - Enrichir l'expérience piétonne, améliorer la marchabilité et la mobilité dans le cœur du village, notamment par l'ajout de trottoir (ou marquage au sol), et en réduisant les limites de vitesse;
- Plan d'action- POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS 2019-2022
  - Saines habitudes de vie
    - Promouvoir et favoriser les saines habitudes de vie;
  - Loisirs, culture et vie communautaire
    - Favoriser l'engagement et la participation des citoyens afin de contribuer au bien-être de la collectivité.
  - Sécurité et aménagement
    - Améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.
  - Environnement et développement durable
    - Développer une pensée globale et entretenir un environnement qui soit sain et propice au bien-être des citoyens d'aujourd'hui et des générations à venir.
- Programme particulier d'urbanisme (PPU) 2016
  - Programme de mise en œuvre no.5 Pôle civique :
    - Réaménagement de l'entrée à l'hôtel de ville : il est nécessaire d'implanter un aménagement paysager entre la rue et le stationnement, d'améliorer l'aspect esthétique des stationnements et diminuer les îlots de chaleur en le divisant à l'aide d'îlot de verdure et d'ajouter un espace de lecture attenant à la bibliothèque municipale, où banc, table à pique-nique et arbres pourront se mêler au sein d'un espace de détente.
    - Trottoirs et traverse piétonne : il est primordial que la traverse piétonne connectant le Centre communautaire et l'Hôtel de ville soit sécuritaire. C'est pourquoi une traverse surélevée et texturée est proposée à cet endroit.

CONSIDÉRANT QUE l'implication de la Municipalité pour ce projet est évaluée à approximativement 146 943.60\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Johanne Béliveau



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe

Appuyé par : Denis Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Sainte-Barbe dépose un projet totalisant approximativement 390 483.40\$ incluant le verdissement du stationnement de l'hôtel de ville et l'ajout de trottoir en bordure du Chemin de l'Église. La municipalité mandate le CRE Montérégie pour le volet de verdissement du stationnement de l'hôtel de ville dans la formule de Sous les pavés.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

### LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-02-36

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Marilou Carrier  
Appuyé par : François Gagnon  
Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 16h35.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Chantal Girouard  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1).